
Adresse de la commune de Bourg (Ain), lors de la séance du 2
fructidor an II (19 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Bourg (Ain), lors de la séance du 2 fructidor an II (19 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 279-280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22125_t1_0279_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

sacrifice ne coûte pour le salut de la patrie, comptés-nous au nombre de ceux qui ne connoissent que la Convention nationale et ses sages décrets; montrés toujours cette énergie qui vous caractérise, vous déjouerez tous les complots de l'ambition, et vous acquerés de plus en plus des droits à la reconnaissance publique; nous nous presserons autour de vous, la Convention nationale sera notre point de réunion, et la République sera impérisable, comme le nom de ses fondateurs et de ses zélés défenseurs qui passeront d'âge en âge jusqu'à la postérité.

GOYNEAU (*maire*), REGNARTIGUES (*agent nat.*), DUBOIS (*secrét.-adjoint*), REY (*secrét.-greffier*) et
7 signatures d'officiers municipaux.

e

[*Les c^{ns} de la comm. de Bourg (1), à la Conv.; s.d.] (2)*

Citoyens représentants,

La journée du 10 août 1792 avait ouvert le tombeau du tyran et frappé du glaive vengeur les esclaves sanguinaires qui osaient se promettre l'anéantissement de la liberté. L'anniversaire de ce jour à jamais mémorable, célébré dans cette commune le 23 thermidor, a été pour tous les citoyens qui la composent un jour de résurrection et de vie : ensevelis depuis longtemps par la terreur et par l'intrigue dans un sommeil qui ressemblait à la mort et qui était plus cruel, nous ne respirions pas, nous soupirions à peine. Mais enfin l'espoir et la confiance ont fait place à la consternation (*sic*). La pensée si douce que ce n'est pas en vain que vous avez mis à l'ordre du jour la justice et la probité, que vous avez renversé le trône des Catilinas modernes, que vous avez une horreur presque égale de l'aristocratie, de l'intrigue et du modérantisme; convaincus par la lecture de vos décrets que le siècle des Robespierre est passé, que nous allons vivre sous celui des lois, éclairés par les lumières de l'homme juste, du représentant vertueux que vous nous avez envoyé dans la personne du citoyen Boisset; instruits par ses leçons, encouragés par ses exemples, protégés dans notre innocence, par l'incorruptibilité de ses principes, oubliant ainsi et déjà les maux sous lesquels nous gémissions et aurions infailliblement succombé si votre main paternelle n'était venue à notre secours; fortifiés enfin par tant de biensfaits, le sentiment d'une joye pure et républicaine a électrisé tous les cœurs et réuni tous les citoyens dans une commune allégresse.

Dans ces dispositions qui sont votre ouvrage, citoyens représentans, la fête ne pouvait qu'être intéressante et elle l'a été en effet. Elle a commencé par le rassemblement au champ de Mars de la garde nationale, à laquelle se sont réunis nos frères d'armes des différentes communes du district. Sur les 10 heures du

matin, cette troupe citoyenne s'est rendue, précédée de la musique, vers l'autel de la patrie : un peuple immense y était rassemblé et attendait avec impatience le moment d'y renouveler ses serments en présence du représentant du peuple Boisset et des autorités constituées.

Dès que le représentant a paru, tout le peuple, dans les transports de sa joye, l'a accueilli avec les plus vives acclamations. Un membre de l'administration du district a porté la parole aux citoyens et leur a annoncé le sujet de la fête civique; il a ensuite prononcé aux quatre faces de l'autel de la patrie la formule du serment, et, d'une voix unanime, les chapeaux élevés sur les piques et les bayonnettes, avec un enthousiasme inexprimable, on a proféré ces mots : *je le jure*. On s'est rendu de là au temple, après la lecture du bulletin de la Convention et de discours analogues à la fête du jour, où l'on a remarqué que les orateurs avaient parlé des maux couvés par l'intrigue et de la nécessité d'y remédier. Le représentant du peuple a pris la parole et a dit, dans un discours énergique qu'il a adressé aux citoyens, qu'il venait leur apporter le bonheur, que c'était là le vœu de la Convention, qu'il en était expressément chargé par elle; que, par ce qu'il avait vu depuis son arrivée à Bourg, il jugeait qu'il lui serait facile de ramener la paix, l'union et la tranquillité parmi les citoyens. Il a ajouté que le peuple n'était pas susceptible d'intrigue, qu'il serait injuste de l'en accuser, qu'il ne tenait ses pouvoirs que du peuple et qu'il ferait tout pour le peuple.

Après ce discours, souvent interrompu par de vifs applaudissements, des acclamations de joye et d'allégresse se sont succédées rapidement et se sont fait entendre de toutes parts. La musique a joué de suite *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*. Tous les citoyens gémissant depuis plus de 6 mois sous l'oppression la plus affreuse se sont alors livrés aux épanchemens des sentimens les plus délicieux; des hymnes patriotiques ont été chantés, un orchestre composé de jeunes amateurs accompagnait ces chants, l'expression touchante de l'union et de la fraternité se peignaient dans tous les regards.

Le représentant du peuple a pris une seconde fois la parole et a annoncé que ce jour devait donner un nouvel essort à la liberté; il a invité les citoyens à se réunir à la promenade du Mail pour y former des danses et se livrer à la joye. Un concours nombreux de citoyens et de citoyennes de tous âges, de jeunes filles habillés de blanc et parrés de rubans tricolores, nos frères d'armes des campagnes s'y sont rendus, ont prolongé leurs danses jusqu'à la nuit. L'âme du patriotisme caractérisait toutes les physionomies, l'esprit de concorde et de l'union la plus intime présentait de toutes parts les scènes les plus touchantes et les plus animées.

Sur les 10 heures du soir l'allégresse a continué de se manifester; presque tous les citoyens de la commune se sont rendus sur la place Marat où, sous les yeux du représentant du peuple, des hymnes patriotiques ont été chantés; la musique s'est également empressée de s'y rendre, chacun a pris part à la joye

(1) Ain.

(2) C 319, pl. 1300, p. 5. Mentionné par *B^m*, 3 fruct. (suppl¹).

commune, tous les citoyens se sont unis de cœur et de sentiment et la plus douce fraternité a terminé cette journée vraiment intéressante pour les amis de la liberté.

Continuez, citoyens représentants, à faire le bonheur d'une grande nation en terrassant tous ses ennemis. Conservez à ce département le digne représentant Boisset qui saura remplir avec fermeté et justice la mission que vous lui avez confiée, et tous nos vœux seront comblés. Vive la République, vive la Convention !

CHARLES (*secrét. du départ.*), CROUSSET (*secrét. du distr.*), OLIVIER (*administr. du directoire du distr.*), CHEREL (*présid. du distr.*) et près de 700 autres signatures.

f

[*Les juges de paix et assesseurs de la comm. et c^{on} de Donzy (1), à la Conv.; Donzy, 18 therm. II] (2)*

Liberté, égalité, mort aux tyrans de quelque espèce que ce soit !

Représentants,

Votre courage enflamme celui des vrais républicains : ils seront prêts à vous entourer dans les dangers, et mourront avec vous, s'ils ne viennent à bout d'écraser les monstres à une ou plusieurs têtes qui voudraient envahir les droits et la souveraineté du peuple. Nous les démasquerons, nous aussi, les Robespierre subalternes, tous ces petits dictateurs qui, affectant des vertus dont ils sont incapables, étouffent depuis trop longtemps la liberté sous le poids énorme de leur insolente suprématie. Qu'ils tremblent, les intrigants oppresseurs ! Leurs chefs n'existent plus. Le sang impur des Catilina doit produire le même effet dans le gouvernement que les remèdes employés pour purger et guérir un malade des humeurs vicieuses qui le tourmentent. L'opinion publique va se remonter et reprendre son élasticité naturelle. La vérité va luire enfin au grand jour, et la terreur ne subsistera que pour comprimer la seule malveillance.

Nous saurons nous préserver de l'enthousiasme qu'inspirent les talents merveilleux de quelques hommes, et les belles réputations ne nous en imposeront pas à l'avenir. D'ailleurs nous n'avons été attachés jusqu'à présent qu'à la Convention et nous protestons de nouveau qu'elle sera encore plus que jamais le centre unique de notre reconnaissance et de notre admiration.

Nous ne vous engagerons pas, citoyens représentants, à rester à votre poste, parce que nous sommes convaincus, et vous l'avez déjà bien prouvé, que vous y serez tant que le salut de la patrie l'exigera; mais nous vous féliciterons de votre généreux dévouement et de la fermeté toute romaine que vous venez de

montrer dans ces moments de crise où d'horribles conjurés dirigeaient sur vous leurs coups parricides et cherchaient ainsi à égorger tous les amis sincères de la révolution.

Nous vous féliciterons sans cesse des principes et des sentiments d'humanité qui vous animent. Vous avez fixé vos regards sur le lieu où de féroces cannibales se nourrissaient de sang humain, en se faisant un jeu de la guillotine pour servir les projets barbares du tyran et de ses infâmes complices qui les y avaient placés, et non pour venger la chose publique de ses ennemis. Votre âme déchirée a jeté un cri de douleur, et vous avez dit : la justice nationale constamment sévère frappera le coupable, mais au moins celui qui aura le malheur de l'être ne sera plus insulté dans sa défense et sa qualité d'homme ne sera point oubliée.

Continuez, dignes représentants. Vous sortirez de la carrière couverts de gloire et des bénédictions du peuple. Vive la Convention, rien que la Convention ! Périssent les traîtres, les conspirateurs et le triomphe de la République est entièrement assuré !

ALFROI-SEIGNE (*assesseur du juge de paix*), VÉE (*assesseur*), GAULON (*juge de paix*), COUROUX-ANSCAUX (*juge de paix*), BILLETON (*secrét.-greffier*), GAULON (*secrét.-greffier*).

g

[*Le conseil g^{ral} de la comm. de Selestat (1), à la Conv.; 16 therm. II] (2)*

Liberté, égalité, ou la mort !

Représentans du peuple,

Votre courage vient d'arracher encore une fois la liberté d'entre les mains d'hommes pervers qui l'eussent assassinée d'autant plus sûrement que, par leurs vertus et leur patriotisme simulés, ils avoient tyrannisé l'opinion et accaparé tous les pouvoirs. Cette victoire, la plus essentielle sans doute pour la chose publique, en vous couvrant de gloire, vous donne des droits immortels à l'estime et à l'amour du peuple. Ces sentimens, qui sont vivement sentis par tous les amis de la République, sont profondément gravés dans nos cœurs, et dans toutes les circonstances notre cri de ralliement sera *la Convention*.

Continuez à déjouer les complots liberticides avec votre fermeté ordinaire; que la vertu et la protection des vrais patriotes soient réellement à l'ordre du jour, et si les braves Parisiens ne suffisoient pas pour vous assurer le respect et la liberté, un mot, et nos corps iront vous faire un rempart qu'on ne forcera qu'en nous arrachant la vie.

LAMBLA (*maire*) et 14 autres signatures.

(1) Nièvre.

(2) C 319, pl. 1300, p. 11.

(1) Bas-Rhin.

(2) C 319, pl. 1300, p. 7. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^l).